

Rmn-GP : COMPTE-RENDU du CSE du 26 FEVRIER 2021



Un CSE s'est tenu le 26 février dernier. La section SUD Rmn-GP vous en fait ici un compte-rendu.

Quatre informations générales :

→ A la demande du musée du Louvre, **le comptoir commercial « Rotonde » sera définitivement fermé.** Les trois salarié.es seront réaffecté.es sur d'autres espaces du site.

→ Dans le cadre d'une opération nationale prévue à l'automne prochain, **la Rmn-GP a été désignée pour organiser une exposition sur les Arts de l'Islam.** A cet effet, l'Etablissement percevra une subvention de 4 millions d'euros pour un total de 18 expositions. Un poste de chef.fe de projet sera créé. En revanche il sera demandé aux conférencier.es de travailler sur les ressources pédagogiques destinées aux enseignant.es sans augmentation d'effectifs.

→ **Concernant la situation sanitaire et la réouverture des musées, le 9 février, une réunion s'est tenue entre les directeur/trices des musée et la ministre de la Culture** qui visait à faire des propositions de mesures renforcées au gouvernement, dans l'espoir d'obtenir la réouverture des lieux culturels. Ces propositions prévoient par exemple une réduction des jauges à 10m², des horaires restreintes adaptées, ... A ce jour, et compte-tenu de la situation sanitaire très dégradée, en particulier en Ile-de-France, il

n'y a pas eu d'arbitrage. De notre côté, nous estimons qu'aucune réouverture ne doit se faire sans l'avis des personnels et, en particulier, sans celui des plus exposés (celles et ceux qui travaillent face public) et jamais au détriment de leur sécurité. « Sauver la culture » passe avant tout par sauver celles et ceux qui la font vivre, c'est pourquoi nous revendiquons la prorogation des droits au chômage pour tou.tes et une indemnisation au SMIC minimum tant que la reprise du travail n'est pas possible en toute sécurité. Nous demandons également l'abandon de la réforme assurance chômage.

→ La boutique du musée des confluences à Lyon est actuellement ouverte aux horaires suivants : 10h-17h.

Comme vous nous l'annoncions dans notre compte-rendu du mois dernier, les élu.es au CSE étaient appelé.es à se prononcer sur le COP (contrat d'objectifs et de performance quinquennal entre l'Etat et la Rmn-GP pour la période 2021-2025).

Les élu.es SUD ont voté contre ce projet car celui-ci prévoit toujours une baisse des effectifs (932 ETP à l'horizon 2025), l'abandon du bail de Ledru-Rollin en avril 2022 ainsi que de nouveaux modes d'organisation du travail délétères comme le « flex-office » qui consiste à mettre en place un système de mutualisation des bureaux permis par l'accord prévoyant l'extension du télétravail signé entre toutes les organisations syndicales représentatives et la direction de la Rmn-GP.

D'autre part, nous ne sommes pas de celles et ceux qui pensent qu'un Etablissement public doit être soumis à une recherche de rentabilité et de performance à tout prix, quand bien même celui-ci est un EPIC, avec pour conséquence la multiplication de filiales au détriment de l'emploi Rmn-GP par exemple.

Les élu.es SUD ont voté contre le projet de librairie-boutique à la Grande Halle de la Villette tel qu'il nous a été présenté malgré les améliorations qui ont été apportées suite à nos demandes en CSE ainsi qu'en CSSCT (installation d'un four à micro-ondes et d'un frigidaire ainsi qu'une augmentation des temps de pauses de 5 minutes pour les pauses initialement de 15 mn).

Les conditions de travail et d'emploi restent malheureusement insatisfaisantes. Pour rappel, l'équipe sera composée de CDD uniquement, sauf pour l'encadrement, et les horaires ne permettront pas aux salarié.es en CDD de bénéficier d'une réelle coupure car les temps de pause seront insuffisants (d'une durée de 20 minutes pour certain.es).

Nous avons été informé.es d'un nouveau retard de livraison du Grand Palais Ephémère, GL Events affirmant ne pas être en mesure de respecter ses engagements à cause de la crise sanitaire.

Ce retard entrainera par ricochet un retard de l'ouverture du site, puisque la livraison était initialement prévue le 1er janvier dernier.

Il y a, à l'heure actuelle, une absence de visibilité sur la date d'ouverture au public, les événements programmés en avril-juin ont déjà dû être reportés ou annulés. De même, la date de l'affectation des équipes dédiées au GPE initialement prévue mi-mars n'était pas encore connue.

Les élu.es SUD ont voté pour la grille de critères d'attribution pour une aide financière du CSE en lien avec le logement. Pour rappel, cette grille fait suite au principe adopté en CSE le 27 novembre dernier qui prévoit «la ré-affectation de l'abondement à la taxe de participation de l'employeur à l'effort de construction, égal à 5% des loyers perçus sur le patrimoine immobilier de l'établissement, de la commission logement du CSE vers la commission sociale, pour

des aides sociales relatives au logement et sur leurs conditions d'attribution».

Cette aide pourra se décliner sous forme de prêts d'un montant maximum porté à 2700€, et de secours d'un montant maximum porté à 1800€ en 2021.

Nous sommes favorables à plus de solidarité mais le problème de précarité à la Rmn-GP, que le travail de la commission sociale met chaque année davantage en lumière, ne saurait trouver une réponse satisfaisante sans une nouvelle révision ambitieuse de la grille salariale visant à favoriser l'augmentation des bas salaires et la progression à l'ancienneté ainsi que l'arrêt du recours massif à des contrats à durée déterminée.

Pour terminer, à la demande d'élu.es au CSE, **nous avons été consulté.es sur l'attribution des prestations du CSE aux personnes accueillies en service civique** (actuellement au nombre de deux à la Rmn-GP).

Nous avons voté favorablement car l'objectif de cette mesure est d'apporter davantage de solidarité envers de jeunes travailleurs précaires. Toutefois, nous avons formulé des réserves en demandant que cette mesure reste exceptionnelle dans l'attente de l'organisation d'un débat sur les critères d'attribution des prestations. En effet, le budget dédié aux prestations du CSE provenant du salaire différé (dites *cotisations patronales*) issu des richesses créées par les salarié.es, et, indirectement, selon le principe de solidarité et de mutualisation, nous ne voudrions pas que celui-ci soit remis en cause.

TÉLÉTRAVAIL = LIBERTÉ

